



AGENCE  
**ERASMUS+**  
FRANCE - EDUCATION & FORMATION

UNE AGENCE  
AU SERVICE DU  
PROGRAMME STAR  
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES

**Prêts pour Erasmus+ 2022**  
**Les projets de mobilité de courte durée (AC 122)**  
**Enseignement scolaire**  
**« Q/R Conseils et nouveautés »**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Erasmus+

CC BY-NC-ND

Bienvenue dans ce Webinaire Prêts pour Erasmus+ 2022 dédié aux projets de mobilité de courte durée. Ce webinaire fait suite à la mise à disposition d'une présentation commentée décrivant l'action et vise à vous apporter quelques conseils pour la rédaction de votre candidature et à préciser les nouveautés de cet appel 2022. Pour rappel avant de poursuivre, ce webinaire concerne les projets de mobilité de courte durée (AC122) sur le secteur de l'enseignement scolaire, pour les structures n'ayant pas obtenu l'accréditation (AC120).

## SOMMAIRE

- Informations générales
- Nouveautés
- Conseils
- Ressources
- Questions - Réponses



Voici le sommaire de cette présentation.



## Informations générales



- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES



### Partie 1 : Informations générales

## Rappel des documents-cadres

- ✓ Le Guide du Programme Erasmus+ 2022
- ✓ Note de service publiée au BOEN en ligne sur MPE+
- ✓ Un seul site pour déposer sa candidature :

BO LE BULLETIN  
OFFICIEL  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE



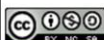
### Mobilité des individus

Cette action-clé soutient la mobilité des apprenants et du personnel afin d'entreprendre une expérience d'apprentissage et/ou professionnelle dans un autre pays.



Voir les appels ouverts

ERASMUS+  
PROGRAMME D'ÉDUCATION ET DE JEUNESSE



Voici pour rappel les documents-cadres sur lesquels vous appuyer pour cette demande de financement :

- Le **Guide du Programme 2022**, section « Mobilité enseignement scolaire » dans laquelle vous retrouverez toutes les activités éligibles sur cette action, ainsi que les durées et les différents forfaits alloués:

[https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/2022-erasmusplus-programme-guide\\_fr\\_95.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/2022-erasmusplus-programme-guide_fr_95.pdf)

- La **note de service parue au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et du Sport n°48 du 23/12/2021**, encart « actions européennes », dans laquelle sont détaillés les structures et les publics éligibles sur chaque secteur éducatif du programme.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo48/MENC2136174N.htm>

- Enfin, les **candidatures sont à soumettre en ligne via un site unique** :

<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>

Veillez à bien sélectionner le bon secteur éducatif et la bonne action clé (AC 122 secteur enseignement scolaire).



Voici un rappel du calendrier:

- Pour 2022, les candidatures sont à soumettre au plus tard le 23 février 2022 à midi. Toute demande soumise après cette date ne pourra être reçue. Veillez à anticiper les éventuels soucis techniques liés à la surcharge de la plateforme et ne pas faire votre demande au dernier moment.
- Cette demande sera ensuite évaluée et les résultats seront publiés le 31 mai 2022.
- Nouveauté cette année : les conventions peuvent débuter entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre (date de démarrage de votre projet à choisir au moment de la candidature). Vous pourrez donc commencer à organiser des mobilités dès cet été (ex: pour les cours et formations des enseignants).
- La durée contractuelle du projet peut aller de 6 à 18 mois. C'est au candida, de choisir au moment de la candidature, la durée qui correspond le mieux aux objectifs du projet et à la mise en œuvre des activités prévues.

Remarque : en France, il n'y a qu'un seul appel à projet pour l'Action clé 122 en 2022 avec pour seule date limite de dépôt de la candidature : le 23/02/2022

## Budget

### Budget Action Clé 1 Mobilité Enseignement scolaire

Budget 2021: **18 M €**

Budget 2022 : **43 M €**

**+ 139 %**



Une information importante concernant le budget disponible pour cet AP 2022 : le budget cette année pour l'action clé 1 « Mobilité » sur le secteur scolaire (projets accrédités AC121 et projets de mobilité de courte durée AC122) est de 43 millions d'euros, soit une **augmentation de 139% par rapport à l'AP 2021**.

Vous avez la possibilité de démarrer vos projets et d'organiser des mobilités dès cet été (juin 22).

Aussi, les candidats sont encouragés à mettre en place des mobilités longues pour les élèves (activité possible sur le secteur scolaire et encore peu choisie par les établissements scolaires) car le budget sans précédent le permet aisément.



## Nouveautés



- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES



## Partie 2 : Nouveautés

## Nouveautés : Publication au BOEN

### BULLETIN OFFICIEL N° 48 DU 23 DÉCEMBRE 2021

#### ➤ Structures éligibles nouvellement inscrites :

- les établissements de l'enseignement agricole public et privé pour les classes de 4e et 3e
- les établissements et structures dotés de dispositifs relevant de l'ASH
- les établissements français de l'étranger
- **les associations (de documentalistes, d'inspecteurs etc.) pour le compte de leurs adhérents**
- **Les structures académiques et nationales chargées de la formation continue, du perfectionnement et de l'adaptation à l'emploi des personnels**

#### ➤ Publics éligibles nouvellement inscrits:

- les fonctionnaires stagiaires ou en adaptation à l'emploi



L'encart « actions européennes » dédié au Programme Erasmus+ est paru au BOENJS n° 48 du 23 décembre 2021. Les candidats sont invités à vérifier l'éligibilité de leur structure sur le secteur « enseignement scolaire ».

Certaines structures étaient éligibles jusqu'ici mais n'étaient pas indiquées dans l'encart 2020. Elles ont été ajoutées:

- les établissements de l'enseignement agricole public et privé pour les classes de 4e et 3e ;
- les établissements et structures dotés de dispositifs relevant de l'ASH (**adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap**) : **ULIS, SEGPA, IME, ITEP, etc. ;**
- les établissements français de l'étranger éligibles **en tant que candidat ou partenaires, uniquement dans le cas d'établissements affiliés à l'AEFE (Agence pour l'enseignement du français à l'étranger) et situés géographiquement dans un pays du programme.** Tout autre établissement français de l'étranger est considéré comme un établissement relevant du pays dans lequel il est géographiquement implanté et soumis aux conditions d'éligibilité idoines du Guide du Programme Erasmus+.

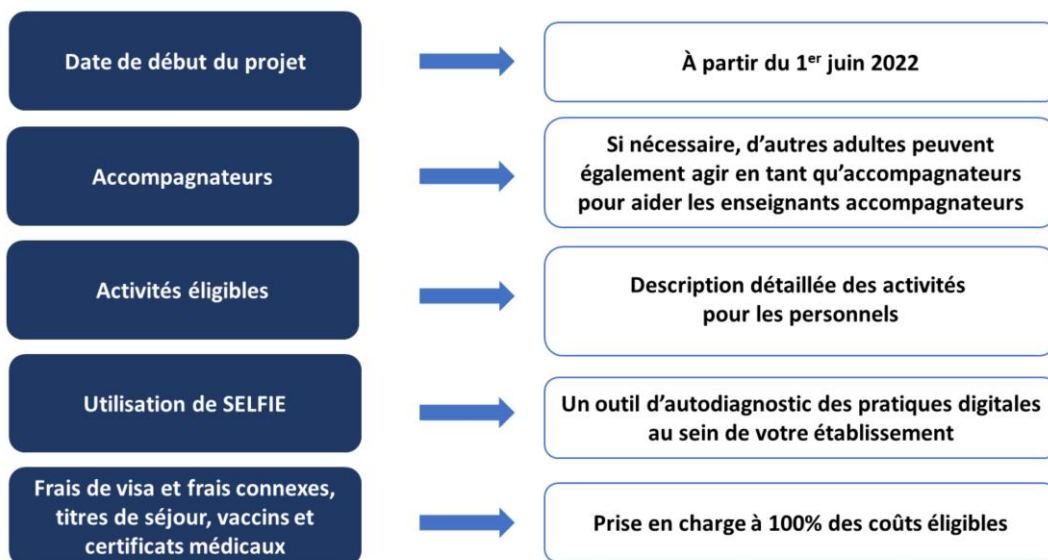
#### **De nouvelles structures ont été rendues éligibles:**

- les associations (de documentalistes, d'inspecteurs etc.) pour le compte de leurs adhérents (**ceux-ci devant appartenir aux catégories des participants éligibles**) ;
- les structures académiques et nationales chargées de la **formation continue, du perfectionnement et de l'adaptation à l'emploi des personnels d'inspection, de direction, d'enseignement et administratifs.**

Enfin **les fonctionnaires stagiaires ou en adaptation à l'emploi** ont été inscrits dans la liste des publics éligibles sur le secteur de l'enseignement scolaire.



## Nouveautés : Guide du Programme



Le nouveau Guide du Programme Erasmus+ publié fin novembre 2021 intègre quelques nouveautés :

Les projets AC122 pourront débuter **le 1<sup>er</sup> juin 2022**. Les activités de mobilités seront donc éligibles à partir de cette date. Cela peut ainsi permettre aux personnels de suivre des cours et formations en Europe pendant les mois d'été.

Par ailleurs, une nouvelle mention est faite concernant les accompagnateurs de l'activité « **mobilité de groupe des élèves** » : les enseignants ou d'autres membres du personnel de l'éducation qualifiés issus de l'établissement d'envoi doivent accompagner les élèves pendant toute la durée de l'activité et orienter le processus d'apprentissage. **Si nécessaire, d'autres adultes peuvent également agir en tant qu'accompagnateurs pour aider les enseignants accompagnateurs.**

**Les activités éligibles pour les personnels** ont été détaillées. Nous vous invitons à les consulter en p. 112 du Guide Erasmus + 2022 en français:

[https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/2022-erasmusplus-programme-guide\\_fr\\_95.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/2022-erasmusplus-programme-guide_fr_95.pdf)

Les candidats sont invités à utiliser le nouvel outil de la Commission Européenne, **SELFIE**, destiné aux établissements scolaires, qui permet de faire un diagnostic des pratiques numériques au sein de l'équipe éducative et de proposer des axes de progression pour l'utilisation du digital dans la classe afin de favoriser l'éducation par et au numérique.

<https://education.ec.europa.eu/fr/node/1737>

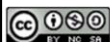
Enfin, dans la catégorie « coûts exceptionnels », les candidats peuvent demander **une prise en charge des frais de visa et frais connexes, titres de séjour, vaccins et certificats médicaux**. La prise en charge au réel pour ces dépenses est de 100% des coûts éligibles.

## Nouveautés : augmentation des forfaits « Frais de séjour » pour les apprenants

 + 25 %

| Groupes pays | Forfait journalier |                                    |
|--------------|--------------------|------------------------------------|
|              | 1 à 14 jours       | À partir du 15 <sup>ème</sup> jour |
| Groupe 1     | 53 €               | 37 €                               |
| Groupe 2     | 46 €               | 32 €                               |
| Groupe 3     | 39 €               | 27 €                               |

| Groupe 1  | Groupe 2   | Groupe 3  |
|---|--|---|
| Norvège, Danemark, Luxembourg, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein | Pays-Bas, Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal | Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, Tchéquie, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Macédoine du Nord, Serbie |



En 2022, les **forfaits alloués aux frais de séjour des élèves** sont en augmentation de **25%**. Ainsi, selon le pays de destination (divisés en 3 groupes), ils seront compris entre 39€ et 53€ par jour pour les 14 premiers jours avant de baisser à partir du 15<sup>ème</sup> jour de mobilité.

Les frais de séjour des personnels restent identiques.



## Conseils



APPRENTIS  
SCOLAIRES  
ETUDIANTS  
FORMATEURS  
ADULTES



Les conseils qui suivent s'appuient sur la campagne d'évaluation des projets de mobilité de courte durée « AP 2021 ».

## Conseils généraux

- Vérifier l'éligibilité de votre structure sur le secteur scolaire
- Être précis dans la rédaction de la candidature
- Apporter des précisions sur les liens de rattachement des participants
- Attention au plagiat !



**BULLETTIN OFFICIEL N° 48 DU 23 DÉCEMBRE 2021**



- La première étape consiste à vérifier que sa structure est bien éligible sur le secteur scolaire (cf. BOENJS n°48 du 23/12/2021)
- Vous devez rédiger votre candidature de manière concise : être précis et clair.
- Certains participants (élèves, professeurs, direction) ont des liens de rattachement évident à l'établissement. Ce n'est pas le cas de certains personnels qui interviennent ponctuellement dans l'école, le collège, le lycée ou qui sont sur plusieurs établissements. Ces derniers sont tout à fait éligibles pour bénéficier des activités de votre projet du moment que ce lien de rattachement peut être prouvé : lettre de mission, convention, contrat ... (exemples : intervenant théâtre, AESH, ...)
- Chaque candidature doit être singulière et correspondre à votre structure.

Vous devez absolument éviter le plagiat : un nouvel outil de la Commission Européenne est désormais opérationnel pour le repérer.

## Conseils : comment formuler votre analyse des besoins ?

*« Quels sont les besoins et les défis les plus importants auxquels votre organisme est actuellement confronté ? Comment votre organisme peut-il être amélioré au profit de ses apprenants ? Veuillez illustrer vos réponses par des exemples concrets. »*

- L'analyse des besoins doit être détaillée, contextualisée
- Elle doit tenir compte de **VOS** besoins spécifiques



### Concernant l'analyse des besoins :

Les évaluateurs ont pointé dans certaines candidatures une faiblesse du diagnostic initial : l'analyse des besoins est inexistante, ou insuffisamment détaillée ou contextualisée.

De manière générale, les besoins ne sont que partiellement identifiés (notamment pour le public des personnels).

Or, l'analyse des besoins est importante car elle vous permettra de déterminer des objectifs ciblés, précis et concrets.

N'hésitez pas à vous référer aux caractéristiques socio-économiques de votre établissement, aux forces et faiblesses de votre structure.

Il s'agit dans cette rubrique de faire un **diagnostic** qui prend en compte les **apprenants comme les personnels** de toute l'équipe éducative.

## Conseils : comment bien formuler vos objectifs ?



- Vos objectifs doivent répondre à l'analyse des besoins formulée dans la première partie
- Eviter les formulations trop générales, non évaluables, redondantes
- Etre précis dans la définition du périmètre de chaque objectif  
→ Qui est ciblé ? Personnels, apprenants, les deux ?
- Veiller à ce que les objectifs s'insèrent bien dans les priorités du programme Erasmus+



### Concernant la partie objectifs :

Cette rubrique est en général le point faible des candidatures alors que le barème est élevé au niveau de l'évaluation. Il faut donc la compléter avec rigueur pour ne pas compromettre la candidature dans son ensemble.

Il y a eu parfois un manque de correspondance entre les objectifs et les besoins listés précédemment (les objectifs doivent correspondre aux besoins, et il faut savoir mieux démontrer cette correspondance)

Les énoncés des objectifs sont parfois trop généraux et donc trop compliqués à évaluer ; ils sont parfois trop redondants et doivent être fusionnés

→ Il faut des objectifs plus opérationnels (en s'aidant du moyen mnémotechnique « SMART »: spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes, temporels)

Enfin, il vous faut démontrer en quoi les activités de mobilité prévues contribuent à l'atteinte des objectifs fixés.

Aussi, certains candidats ont eu des difficultés à faire le lien entre les priorités du programme et la demande de projets de mobilité de courte durée.

Enfin, le périmètre des objectifs a parfois posé souci et doit être bien pensé (ex : les objectifs ne ciblent que les apprenants alors qu'ils pourraient aussi cibler les personnels et l'établissement dans son ensemble)

## Conseils : comment mesurer les progrès ?



- Précisez les outils/mécanismes/moyens de pilotage
- Pensez à utiliser des indicateurs qualitatifs et quantitatifs adaptés
- Donnez des précisions sur le processus de suivi et d'évaluation du projet



### Concernant la mesure des progrès/des résultats :

Il vous est demandé, dans la section objectifs, d'expliquer comment vous allez évaluer les progrès, mesurer les résultats et les intégrer dans vos pratiques. Pour cela, il est important de préciser les outils et les mécanismes qui servent à piloter, suivre et mesurer l'atteinte des objectifs et la portée des activités de mobilité qui seront mises en place.

Pour mesurer ces objectifs, il est nécessaire de trouver des indicateurs adaptés. Il est pour cela conseillé d'utiliser des indicateurs qualitatifs et ou quantitatifs et d'explicitier les processus de suivi et d'évaluation envisagés.

Pour ce faire, vous pouvez vous aider du guide « DIFFUSION ET IMPACT DANS LES PROJETS SCOLAIRES ERASMUS+ » :

[https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2019/12/2311\\_2311\\_guide\\_impact\\_projets\\_sco.pdf](https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2019/12/2311_2311_guide_impact_projets_sco.pdf)

Un exemple avec l'objectif : « Développer les compétences linguistiques des élèves ».

Pour le mesurer, on peut sélectionner comme indicateurs : les progrès observés entre un test de langue réalisé avant la mobilité et après la mobilité, le taux de réussite ou la note moyenne aux épreuves de langue vivante, le taux d'inscription à une option langue ou dans une section européenne etc.

## Conseils : comment bien se saisir des priorités du programme ?

- **Erasmus + inclusif**
- Erasmus + durable
- **Erasmus + numérique**
- Erasmus+ participant à la vie démocratique



### Quelques conseils concernant la prise en compte des priorités du programme dans vos projets.

Il vous est en effet demandé de prendre en compte, que ce soit dans les objectifs du projet ou dans sa mise en œuvre, les 4 grandes priorités du Programme.

La priorité développement durable est en général bien prise en compte et bien traitée dans les candidatures.

Une confusion est constatée sur l'inclusion. Dans les candidatures, il est souvent fait mention du public destinataire présent dans l'établissement (comme les élèves avec le moins d'opportunités) alors que le terme « Inclusion » dans le formulaire concerne directement les participants aux activités de mobilité. Veillez donc à bien mentionner comment votre projet prévoit d'inclure ces participants aux activités du projet.

Il vous est aussi conseillé de bien vous saisir de la priorité « Numérique » et de mentionner les outils que vous allez utiliser. Vous êtes par exemple encouragés à utiliser la plateforme eTwinning pour échanger avec vos partenaires et mener des activités collaboratives à distance. Lien vers la plateforme eTwinning : <https://www.etwinning.fr/> Vous pouvez également utiliser le nouvel outil de la Commission Européenne, SELFIE, destiné aux établissements scolaires, qui permet de faire un diagnostic des pratiques numériques au sein de l'équipe éducative et de proposer des axes de progression pour l'utilisation du digital dans la classe afin de favoriser l'éducation par et au numérique.



## Conseils : comment bien prévoir vos activités ?

- Demander uniquement les mobilités **de votre structure**
- Vérifier la cohérence entre les activités décrites (stages d'observation, accueil d'enseignants, cours...) et les activités sélectionnées par la suite
- S'approprier les nouvelles opportunités d'activités de mobilités (mobilités longues d'élèves, mobilités entrantes d'experts, d'enseignants en formation, ...)



### Nos conseils concernant les activités :

Les évaluateurs ont noté parfois une confusion avec les échanges scolaires qui existaient par le passé : attention, on ne demande dans sa candidature que SES PROPRES MOBILITES.

Les partenaires doivent effectuer la même démarche ou accréditation pour venir en France !

Il faut donc bien garder en tête que l'on demande uniquement les mobilités **pour sa propre structure** (et non les mobilités pour accueillir les partenaires européens en retour)

Veiller à bien sélectionner l'activité prévue et ne pas confondre les types de mobilité « observer des pratiques », « cours et formations » etc.

Les activités de personnels et d'élèves sont multiples et nous vous invitons à ne pas vous limiter à certaines: les mobilités longues d'élèves sont encouragées et elles peuvent être une réponse à un contexte sanitaire compliqué pour envisager de la mobilité de groupes d'élèves.

Aussi, vous pouvez accueillir des experts dans leur domaine (chercheurs, pédagogues, enseignants spécialistes...) et pensez à l'activité « accueillir un enseignant en formation » dans vos classes/votre établissement. Ces mobilités sont en pleine expansion puisqu'elles font désormais partie intégrante de la formation initiale des enseignants en Europe.

## Conseils : comment justifier d'une bonne gestion de projet ?

- Bien prendre connaissance des standards de qualité fournis dans le formulaire
- Démontrer sa capacité à assurer la gestion et la coordination du projet
- Se projeter dans le temps : prévoir la planification et la répartition des tâches



Le dernier conseil concerne la partie « Suivi du projet » de la candidature qui est évaluée sur 30 points. Dans cette partie, l'évaluateur doit pouvoir comprendre que vous avez réfléchi de manière opérationnelle et concrète aux différentes étapes de gestion et de coordination du projet. Pour cela, saisissez-vous des standards qualité présentés dans le formulaire. Ces standards doivent vous permettre de vous projeter sur les différentes étapes de suivi, les échéances, et les ressources à y consacrer. Vous pouvez par exemple prévoir un calendrier prévisionnel qui montre votre capacité à anticiper la répartition des différentes tâches inhérentes à la gestion du projet.



## Ressources



- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES



### Partie 4 : ressources

## Ressources



- PPT commenté de l'action AC122
- Guide du Programme
- Note de service du BOEN n°48 du 23/12/2021
- Guide inclusion
- A venir : guide d'aide à la complétion du formulaire (rubrique dépôt de la demande / Pour vous aider)



Vous pouvez retrouver toutes les ressources nécessaires à votre candidature sur le site <https://monprojet.erasmusplus.fr/>

Voici les liens directs vers les documents de référence :

- PPT commenté de l'action AC122 :  
<https://www.erasmusplus.fr/upload/27539/ap22-ka122-decembre-21.pdf>
- Guide du Programme 2022 :  
[https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/2022-erasmusplus-programme-guide\\_fr\\_95.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/2022-erasmusplus-programme-guide_fr_95.pdf)
- Encart paru au BOENJS n°48 du 23/12/2021:  
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo48/MENC2136174N.htm>
- Le guide inclusion qui vous permettra de connaître les publics considérés comme ayant moins d'opportunités, des exemples de prise en charge :  
[https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus%202021\\_49.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus%202021_49.pdf)
- A venir : le guide d'aide à la complétion du formulaire (site MonProjetErasmus+/ AC122 SCO /étape dépôt de la demande / rubrique en bas de page: pour vous aider)

**Merci de votre attention**



Pour toute question supplémentaire sur le secteur scolaire  
[promotion.scolaire@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.scolaire@agence-erasmus.fr)

Pour toute question supplémentaire sur le secteur scolaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse:

[promotion.scolaire@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.scolaire@agence-erasmus.fr)

Une nouvelle session de questions/réponses aura lieu début février pour accompagner tous les candidats qui auront débuté une candidature.